

DES SOLUTIONS GLOBALES DE MAÎTRISE ÉNERGÉTIQUE

Conseil, conception, installation, maintenance : nous avons choisi d'intégrer toutes les étapes de la vie d'une installation afin d'en piloter la performance. En proposant à nos clients des solutions globales, nous apportons toute notre expérience énergétique pour garantir la compétitivité de leur outil de travail, dans une logique de maîtrise de coût global. Notre expertise concerne les domaines frigorifiques et énergétiques. Nos solutions s'adaptent à chaque secteur et à chaque process, pour une multitude d'applications et de clients.

UNE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT COMPLÈTE VERS LA PERFORMANCE

Nous déployons une palette d'offres de service qui nous permet de proposer à nos clients un accompagnement sur-mesure, en fonction de leurs besoins spécifiques. Ces offres s'appuient sur des expertises intégrées qui répondent aux enjeux techniques, réglementaires, financiers, environnementaux...

UN MAILLAGE NATIONAL POUR UNE PROXIMITÉ OPTIMALE

Nous avons développé un réseau d'agences sur tout le territoire afin d'être au plus près de nos clients. Présence locale et organisation régionale pour fluidifier et simplifier les relations, combinées à la transversalité de centres supports spécialisés, véritables relais d'expertises. Une organisation unique qui nous permet de tenir nos engagements auprès de nos clients.

DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR LES DEMANDES TRÈS SPÉCIALES

Portées par l'ensemble de nos équipes techniques, la recherche et l'innovation constituent le cœur battant de notre projet d'entreprise, et le moteur de notre développement. Une innovation qui passe aussi par des partenariats que nous organisons avec des écoles et instituts de recherche.



Rue Fabien Cesbron - CS 10017 - Saint-Sylvain d'Anjou - 49484 Verrières-en-Anjou CEDEX - France
Tél. : 02 41 96 62 00 - Fax : 02 41 43 49 79 - infos@dalkiafroidsolutions.com

www.dalkiafroidsolutions.com



ÉQUIPEMENTS SOUS
PRESSION : VERS UNE
SÉCURITÉ OPTIMALE

Crédits photos : EDF - Jean-Luc Petit / Elodie Pierrat

Avril 2019

Dalkia Froid Solutions



RAPPEL DE LA LÉGISLATION

Dans le cadre de l'exploitation de votre installation frigorifique et de conditionnement d'air, la réglementation évolue sur deux points :

Marquage CE

Selon la directive relative aux équipements sous pression 2014/68/UE, le montage sur site de votre installation frigorifique est réalisé sous votre responsabilité. Vous devez vous assurer de la conformité de la totalité de celle-ci aux exigences essentielles prévues dans cette directive.

Arrêté du 20 novembre 2017

Dans le cadre de l'exploitation de votre installation frigorifique, vous relevez de l'arrêté du 20 novembre 2017 complété par le Cahier Technique Professionnel pour le suivi en service des systèmes frigorifiques sous pression du 7 juillet 2014. Ce CTP vous dispense de vérifications complexes et coûteuses sous conditions de suivi et de requalifications périodiques.

Équipements Sous Pression (ESP) soyez sûrs de leur conformité

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES



Pour la conception, la fabrication et la mise sur le marché d'un ESP

Directive 2014/68/UE du parlement et du conseil, du 15 mai 2014, relative au rapprochement des législations des États membres concernant les équipements sous pression.



Pour le suivi en service d'un ESP

Arrêté du 15 mars 2000 relatif à l'exploitation des équipements sous pression, modifié par les arrêtés du 20 novembre 2017. Application de l'article R557-14-4 du code de l'Environnement.



Pour la sécurité des biens et des personnes et le respect de l'environnement

Révision de la norme NF EN 378 : 2017 en lien avec les évolutions relatives à la sécurité et l'environnement issues de la COP21 et des accords de Kigali.

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS CETTE DÉMARCHE



Pour votre installation neuve

En vous livrant un ensemble, au sens de la directive 2014/68/UE, et en lui appliquant les obligations relatives au marquage CE.



Pour votre installation existante

- **l'inspection périodique :**

nous proposons des prestations de visites périodiques obligatoires comprenant la vérification extérieure et intérieure des équipements, la vérification de la documentation, et quelques investigations complémentaires si nécessaire.

- **la requalification périodique :**

nous pouvons organiser cette opération pour vous en contactant un organisme habilité.

